

Québec, le 19 février 2003

*À l'attention des développeurs de logiciels - Application médecine*

## **Nouvelle version des fichiers valideurs**

Nous avons produit une nouvelle version des fichiers valideurs afin de tenir compte des changements requis par l'Entente particulière GMF. Cette entente a pour objet la détermination de certaines conditions d'exercice et de rémunération applicables au médecin qui exerce sa profession dans le cadre d'un groupe de médecine de famille.

L'entente comporte l'ajout de trois nouveaux actes (08875, 19016 et 19017) pour la facturation des omnipraticiens. Vous recevrez sous peu le communiqué en rapport à cette nouvelle entente.

De plus, nous avons fait quelques changements mineurs qui touchent les fichiers de l'entente des spécialistes. Ces changements ont rapport aux fichiers SPACTARI et SPACMODI.

### **Disponibilité des fichiers valideurs**

Les fichiers valideurs sont présentement disponibles par télécommunication et dans le site Internet de la Régie.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127 poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle